

Direction Générale Adjointe
en charge de la Solidarité et de la Prévention
Direction Accès aux soins
Centre départemental de santé
05.53.02.28.22
cds.accesauxsoins@dordogne.fr

Formulaire de demande de bourse à compléter et à retourner
au moins 6 mois avant le commencement de la formation à
l'adresse suivante :

Hôtel du département
Direction Accès aux soins
Centre départemental de santé
2 rue Paul Louis Courier CS11120
24019 PERIGUEUX CEDEX

A titre dérogatoire, pour 2026, année de mise en place du
dispositif, les demandes de bourses sont recevables jusqu'au 15
juillet 2026.

ANNEE D'ETUDES 20.. – 20..
BOURSE SPECIFIQUE AUX INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCEE

Les critères d'éligibilité et caractéristiques sont dans le règlement d'attribution ci-annexé.

Objet :

Cette bourse d'étude s'adresse aux infirmiers inscrits en formation pour devenir « infirmiers en pratique avancée » et s'engageant à s'installer en Dordogne, en libéral ou salarié au sein d'un dispositif d'exercice coordonné (Maison de Santé Pluri professionnelle ou Centre Départemental de Santé), dans une zone définie comme prioritaire.

I. ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

Qualité : Monsieur ou Madame (rayer les mentions inutiles)

NOM : Prénom :

Né(e) le : à

Adresse de l'étudiant :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : E-mail :

Téléphone portable :

I. VOTRE PROJET DE FORMATION

Années d'études :

Nom et adresse complète de l'université fréquentée :

Téléphone de l'établissement :

E-mail :

II. ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT

Je, soussigné(e) (nom, prénom) :

sollicite auprès du Département de la Dordogne, une bourse spécifique d'un montant de 200 € par mois, répartie sur 4 semestres, destinée à me permettre de financer une partie des frais engendrés dans le cadre de la formation d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA).

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales imposées par le règlement d'attribution.

Je m'engage à informer le Département de toute modification intervenant dans ma situation et à communiquer les justificatifs nécessaires au suivi de mon dossier.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande, le retrait ou le remboursement immédiat de l'aide.

A _____, le

Signature de l'étudiant précédée de la mention « lu et approuvé »

III. PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE

- Le présent formulaire de demande complété et signé par le bénéficiaire,
- Une lettre de motivation,
- Un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire,
- La copie de la carte d'identité du bénéficiaire,
- Une copie de la carte vitale du bénéficiaire,
- Une attestation d'inscription au sein de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée délivrée par l'université,
- La copie de l'inscription au Conseil de l'ordre des infirmiers du lieu de travail attestant l'exercice de la profession d'infirmier libéral,
- La copie du diplôme d'Etat infirmier,

- Un courrier d'engagement d'exercer à l'issue de la formation en tant que libéral ou salarié au sein d'un dispositif d'exercice coordonné (Maison de Santé Pluridisciplinaire ou Centre Départemental de Santé), dans une zone prioritaire définie par le Département de la Dordogne.

Ce dossier vaudra à compter de la notification éventuelle de l'aide jusqu'à la fin de la 2^{ème} année d'études, sans qu'il soit nécessaire de le renouveler. Pour cela, un certificat de scolarité devra impérativement être adressé au Département chaque année.

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies par le Département de la Dordogne font l'objet d'un traitement informatique destiné au versement d'une bourse spécifique aux infirmiers engagés dans la formation d'infirmiers en pratique avancée du Département répondant aux critères requis. Elles sont destinées à la Direction de l'Accès aux soins – Centre départemental de santé du Département de la Dordogne, chargée de la mise en œuvre du traitement. Conformément à la Loi no 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à la Direction concernée.